

Modifications réglementaires au sujet des activités forestières avec pourvoirie au nord de Beauport

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51001Fc et 51002Fb, R.C.A.5V.Q. 319

Activité de participation publique

Consultation écrite

Période

Du 19 au 25 septembre 2023

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Beauport

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de Beauport, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Description du projet et principales modifications

La Ville de Québec souhaite encadrer l'implantation de nouvelles pourvoiries dans le secteur nord du lac des Roches. Les zones concernées se situent au sud de la limite de la frontière avec la Ville de Lac-Beauport, à l'est de l'arrondissement de Charlesbourg et au nord du lac des Roches.

La réglementation actuelle permet les usages d'activités forestières avec pourvoirie, mais ne prévoit aucune limite quant au nombre d'unités d'hébergement permis et à la superficie maximale de plancher pour un bâtiment.

Modifications réglementaires :

Les modifications réglementaires proposées visent à autoriser un maximum de 10 unités d'hébergement par zone, et une superficie maximale de plancher de 200 m² par bâtiment pour les usages du groupe d'usages *F2 activité forestière avec pourvoirie*.

Documentation disponible dans la plateforme Web de participation publique :

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=575

Participation

Conseiller municipal :

- M. Jean-François Gosselin, conseiller municipal, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et membre du comité exécutif

Personne-ressource :

- M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation :

- M^{me} Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation via la page Web du projet

- 6 visiteurs ont fréquenté la page Internet de la consultation écrite.
- 1 visiteur a consulté la documentation disponible et aucun citoyen a apporté des commentaires ou des questions.
- Aucun visiteur n'a apporté des commentaires ou des questions.

Questions et commentaires du public

- Aucun visiteur n'a apporté des commentaires ou des questions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Beauport et au conseil d'arrondissement de Beauport.

Réalisation du rapport

Date

Le 25 septembre 2023

Rédigé par

M^{me} Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne